

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC

**Règlement # V 467-71-17 modifiant le règlement
de zonage # V 467-07 et ses amendements
(Îlot déstructuré # 15)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement # V 467-71-17 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Îlot déstructuré # 15).

Objets du projet de règlement :

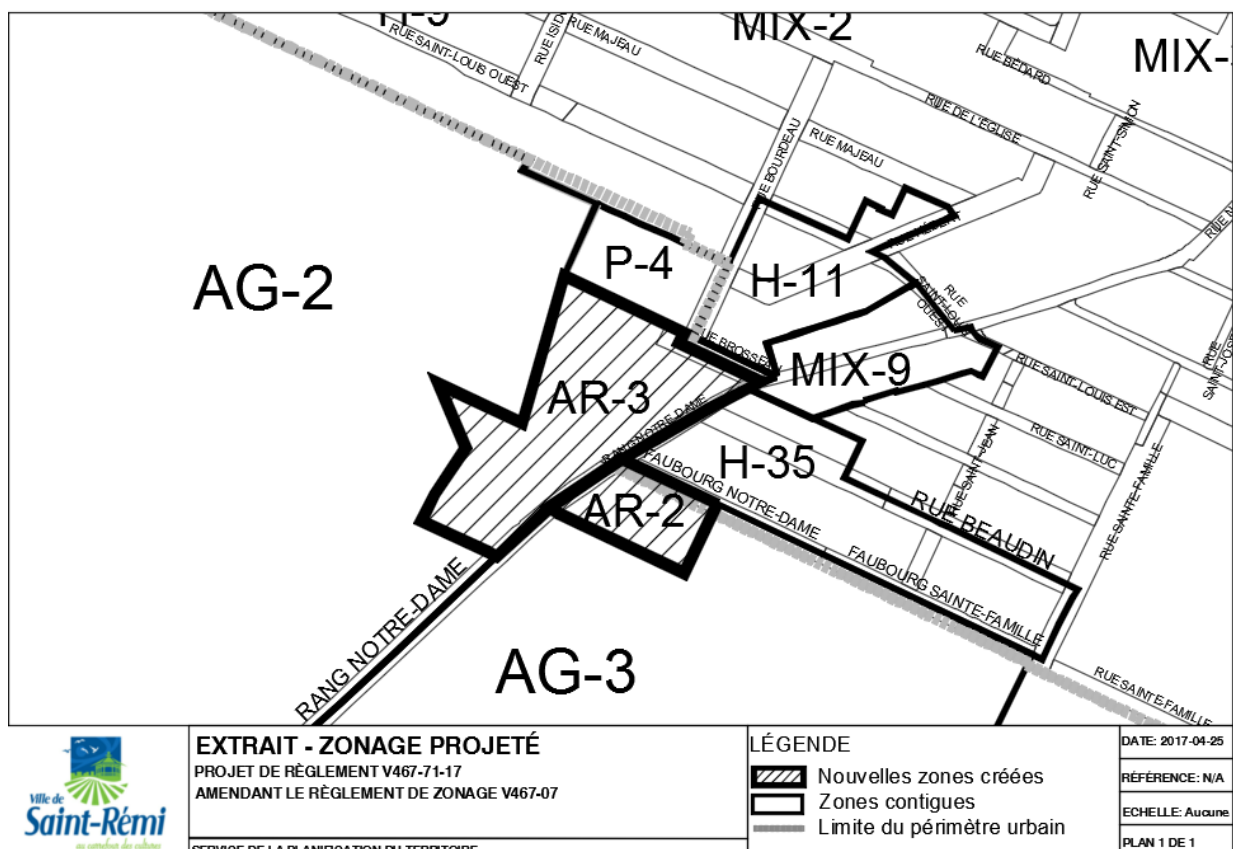
Le règlement a pour but de permettre une densification résidentielle dans un des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville, situé en zone agricole mais à la limite du périmètre urbain. Plus spécifiquement, le règlement vise à permettre la construction de bâtiments d'habitation multifamiliale sur les immeubles résidentiels actuellement construits, au sud-ouest de l'intersection de la rue Notre-Dame et du Faubourg Notre-Dame. Ainsi, le projet de règlement propose de :

- a) créer la zone AR-2 à même la zone AG-3;
- b) créer la zone AR-3 à même la zone AG-2.
- c) créer la grille des spécifications de la zone AR-2;
- d) créer la grille des spécifications de la zone AR-3.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 15 mai 2017 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



**LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA
PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.**

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 5 mai 2017

**Diane Soucy, OMA
Greffière**